

Par arrêté du 15 janvier 1963, M. Meloukia Nadir est délégué dans les fonctions de vérificateur des travaux de bâtiment au ministère des postes et télécommunications.

M. Meloukia Nadir sera rémunéré sur la base de l'indice brut 455 correspondant au 4<sup>e</sup> échelon de l'échelle indiciaire du grade.

Par arrêté du 17 janvier 1963, M. Haddabi Mohamed est délégué dans les fonctions de chef de centre de comptabilité d'Alger à compter du 15 janvier 1963.

M. Haddabi continuera d'être rémunéré sur la base de l'indice qu'il détiend actuellement.

Par arrêté du 21 janvier 1963, M. Khediri El Hadi est délégué dans les fonctions de directeur départemental des postes et télécommunications à compter du 15 octobre 1962.

M. Khediri El Hadi percevra le traitement afférent à l'indice 785 brut.

Par arrêté du 6 février 1963, M. Rais Lakhdar est délégué dans les fonctions de contrôleur au bureau de Collo (service général), indice 210 brut, à compter du 10 décembre 1962.

Par arrêté du 14 février 1963, M. Salaouatchi Ahmed est délégué dans les fonctions de receveur des postes et télécommunications à compter du 11 février 1963 et affecté à la recette d'Orléansville.

M. Salaouatchi Ahmed continuera de percevoir le traitement afférent à l'indice qu'il détiend actuellement.

Arrêté du 8 février 1963 portant élévation d'une recette des postes et télécommunications à la catégorie principale.

Le ministre des postes et télécommunications

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. — La recette des postes et télécommunications de Laghouat est élevée au rang de recette principale à compter du 1<sup>er</sup> février 1963.

Art. 2. — Le secrétaire général des postes et télécommunications est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 février 1963.

Moussa HASSANI.

## MINISTERE DE L'INFORMATION

Décision du 23 mars 1963 portant désignation de l'agent-comptable de la radiodiffusion-télévision-algérienne.

Par décision du 23 mars 1963, M. Small Madani est désigné en tant qu'agent comptable de la radiodiffusion-télévision-algérienne.

## AVIS ET COMMUNICATIONS

### EMPRUNTS

Ville d'Alger 6 % 1956 - quatrième tirage d'amortissement

Numéros sortis : 53.811 à 56.976.

« Les obligations portant ces numéros seront remboursables à partir du 1<sup>er</sup> mars 1963 aux guichets de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord et du crédit foncier de l'Algérie et de Tunisie au prix de 100 NF par obligation.

« Les numéros ci-dessous, sortis aux tirages précédents, n'ont pas été présentés au remboursement : 59.606 - 51.239 et 240 - 51.590 - 51.822 - 51.934 - 63.958 à 963. »

### MARCHES

#### APPEL D'OFFRES OUVERT

Affaire n° E-603-A

Un appel d'offres ouvert est lancé pour l'opération : constructions de Bâtiments pour cours complémentaire du 1<sup>er</sup> degré à Marengo, dont le coût approximatif est évalué à : deux cent trente cinq mille nouveaux francs ( 235.000 NF).

#### Base de l'appel d'offres

1° — L'opération fait l'objet d'un lot unique, comprenant les corps d'état ci-après : terrassements - maçonneries - béton armé - charpente - menuiserie - quincaillerie - zinguerie - plomberie - sanitaire - badigeons - peinture - vitrerie - électricité - clôture en grillage Zimmerman.

2° — des propositions pourront être remises par une seule entreprise.

#### Présentation des offres

Les entrepreneurs pourront recevoir, contre paiement des frais de reproduction les dossiers nécessaires à la présentation de leurs offres en en faisant la demande à :

Cartopa, tirage de plans, 9, rue Des fontaines à Alger.

La date limite de réception des offres est fixée au lundi 20 mai 1963 à 17 heures, elles devront être adressées à M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 2<sup>e</sup> circonscription, 12, boulevard Baudin à Alger.

Les offres pourront être adressées par la poste, sous pli recommandé, ou déposées dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef précité, contre récépissé.

Les dossiers peuvent être consultés dans les bureaux de l'ingénieur en chef et de l'architecte sus-nommés.

Le délai pendant lequel les candidats seront engagés par leurs offres est fixé à quatre vingt dix jours (90 jours).

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Affaire n° E 1598 Z

Un appel d'offres ouvert est lancé pour l'opération : école normale nationale d'apprentissage à Maison-Carrée - agrandissement des locaux de l'ancien lycée de garçons.

Cet appel d'offres porte sur les lots ci-après :

1 <sup>er</sup> lot - Maçonnerie .....	Estimation 200.000 NF 00
3 <sup>e</sup> lot - Menuiserie .....	Estimation 47.000 00
4 <sup>e</sup> lot - plomberie sanitaire .....	Estimation 76.000 00
6 <sup>e</sup> lot - peinture vitrerie .....	Estimation 202.000 00

Les entrepreneurs pourront recevoir contre paiement des frais de reproduction les dossiers nécessaires à la présentation de leur offre en en faisant la demande au reproducteur de plan M. Hofer 4, rue Voinot Alger, téléphone : 66-04-29.

La date limite de réception des offres est fixée au 10 avril 1963 à 17 heures, elles seront adressées à :

Monsieur l'ingénieur en chef du service des travaux d'architecture 135, rue Didouche Mourad (ex rue Michélet) Alger.

Les offres pourront être adressées par la poste sous pli recommandé ou déposées dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef précité contre récépissé.

Les dossiers pourront être consultés dans les bureaux de l'ingénieur en chef et de M. Baschièra architecte D.P.L.G. cite Fougeroux, Bâtiment 5, cage N Air de France, Alger 7<sup>e</sup>.

Le délai pendant lequel les candidats seront engagés par les offres est fixé à 90 jours.